

FRANCOPHONIE ET MONDIALISATION :
L'ÉMERGENCE DE RÉSEAUX (TRANS)NATIONAUX
FRANCOPHONES : LE CAS DE L'ÉGYPTE¹

Vincent Legrand
Université catholique de Louvain
Louvain-la-Neuve

Résumé

Les mutations de la scène internationale sont notamment caractérisées par l'importance croissante des réseaux transnationaux d'acteurs non étatiques, qu'il s'agisse d'individus ou d'associations. Comment se situe la francophonie par rapport à ce nouveau phénomène et plus particulièrement dans les pays arabes qui y sont rattachés politiquement et/ou culturellement ? Les milieux de l'éducation et des médias francophones sont-ils des vecteurs du tissage de réseaux transnationaux dans l'espace arabe en question en son sein et avec les acteurs francophones du Nord ? Les milieux sociaux francophones des États en question, largement constitués par des élites bourgeoises, tissent-ils entre eux des liens transnationaux au sein de ce même espace et avec les acteurs francophones du Nord, avec les répercussions internationales que cela peut entraîner dans les domaines politique, économique et culturel ? Plus globalement, comment s'inscrit la problématique de la francophonie dans cet espace par rapport aux enjeux de l'uniformisation culturelle portée par l'hégémonie culturelle anglo-saxonne et à ceux des revendications identitaires locales ? Les orientations culturelles profondes d'une société nationale peuvent influencer à terme sur ses relations internationales, d'autant plus, pourrait-on poser, avec l'accroissement de l'importance des réseaux transnationaux. Qu'en est-il de cette problématique pour ce qui est de la francophonie dans les pays arabes ? Voici l'une des questions centrales auxquelles l'on tentera d'apporter des pistes de réponse en examinant le cas de l'Égypte.

Abstract

Changes in the international arena are characterized by the growing importance of transnational networks of non-state players, either individuals or associations. How does the *francophonie* fit in relation to this new phenomenon and, particularly, in the Arab countries that are linked to it politically and/or culturally? Are francophone education and media environments vectors for the building of transnational networks within the Arab space and with northern francophone stakeholders? Are the social environments of the francophone states in question largely made up of bourgeois elites, building among themselves transnational links inside this same space and with northern francophone stakeholders, with the international repercussions that this could have politically, economically and culturally? More generally, how does the francophone question fit in this space with respect to issues of cultural standardization brought about by the Anglo-Saxon cultural hegemony and to local identity demands? In the short term, the profound cultural orientations of a national society can influence its international relations, especially with the increased importance of transnational networks. We will try to provide some answers to these questions about the *francophonie* in the Arab countries.

Introduction

Depuis les années 1980, l'Égypte connaît des événements remarquables dans le domaine de la francophonie. Certains sont d'autant plus étonnés qu'ils ne soupçonnaient même pas une quelconque relation entre Égypte et francophonie, si ce n'est peut-être une vieille relation datant des 18^e et 19^e siècles, et l'on songe alors aux rapports avec la France, avec l'expédition militaire de Bonaparte en Égypte (1798) et le percement de l'isthme de Suez par Ferdinand de Lesseps (1869). L'Égypte, vue sous l'angle de la francophonie dans les pays arabes, ce n'est pas non plus les pays du Maghreb ou le Liban.

Et, en effet, sur le plan démographique, la francophonie égyptienne demeure bien limitée – limite que certains Égyptiens engagés dans la francophonie ont coutume de relativiser². Disons qu'en termes absolus, en 1989, l'Égypte aurait compté 215 000 francophones « réels », soit 0,4 % des quelque 55 millions d'Égyptiens et 1 700 000 francophones « occasionnels », soit 3 % de sa population³. Et disons ici qu'en termes relatifs, le poids que constitue cette petite élite dans la société égyptienne peut parfois être non proportionnel à sa valeur absolue, sectoriellement et par la détention de certains postes clefs. Ainsi, par exemple, 12 ministres égyptiens sur 33 seraient francophones⁴. Et que penser de l'engagement de l'Égypte dans la francophonie politique internationale sans l'action du secrétaire général actuel de l'Agence de la Francophonie, le francophone Boutros-Ghali, alors à l'époque secrétaire d'État égyptien aux Affaires étrangères, même si, comme nous allons le voir, cet engagement s'inscrit dans un cadre à proprement parler égyptien, la question linguistique en tant que telle y occupant une place relative par rapport au cadre idéologique général de la francophonie et aux environnements international et régional vécus par les acteurs égyptiens de l'époque, qu'ils soient francophones ou non.

Quoi qu'il en soit, que se passe-t-il donc en Égypte en matière de francophonie depuis les années 1980 ?

- création de quatre filières d'études en français aux universités du Caire et d'Aïn Chams fin des années 1980, début des années 1990 et projet de création d'une université française en Égypte depuis 1993;
- engagement de l'Égypte dans la francophonie politique internationale, avec son adhésion à l'ACCT en 1983 et sa participation à tous les sommets depuis le premier, tenu en 1986 – phénomène dont participe la volonté qu'a eue l'Égypte d'implanter l'université francophone de développement africain sur son territoire – ce sera l'Université Senghor d'Alexandrie, fondée en 1990;
- édition depuis 1994 d'une version hebdomadaire en français du quotidien national « officiel » *Al-Ahram* – c'est l'*Ahram-Hebdo* – événement qui contraste avec le déclin de la presse francophone égyptienne jusqu'alors⁵;

- émergence de réseaux (trans)nationaux francophones – objet de cette étude, que nous avons traité en rapport avec ce qu'il est convenu d'appeler la « mondialisation » dans le cadre de ce colloque.

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, il me semble utile de dégager quelques repères historiques afin de comprendre le cheminement de la francophonie en Égypte, afin de comprendre « d'où viennent » ces 215 000 francophones égyptiens. Ceci nous permettra par ailleurs de poser quelques jalons, de remettre en perspective historique, dans la durée, le phénomène récent de revivification de la francophonie en Égypte, à moins que ce ne soient des soubresauts de survie dans une « agonie⁶ » amorcée depuis quelques décennies déjà.

Historique⁷

Quand on parle de l'Égypte et de la francophonie, on ne manque pas d'évoquer l'équipée de Bonaparte en 1798. Mais, en fait, c'est d'abord sous Méhémet Ali, vice-roi d'Égypte de 1805 à 1849, que l'usage du français commence à être introduit, dans le cadre de son œuvre réformatrice. Lié à la Sublime Porte par une vassalité toute nominale, il cherche à moderniser l'État « en recourant à des experts français, dont la présence autour de Bonaparte, lors de son passage fulgurant, avait inculqué l'admiration⁸ ». Ensuite, ce sont les écoles de missions religieuses françaises qui, à partir de 1847, vont le répandre en Égypte, suivies par les écoles de la Mission laïque à partir de 1887⁹. Modernisation et enseignement des langues étrangères, avec, rapidement au premier plan, le français, vont de pair : « Les archives princières racontent comment les congrégations religieuses d'Occident ont été invitées à venir enseigner et éduquer non seulement les enfants royaux, mais aussi ceux d'une classe privilégiée destinée à structurer le nouvel État [...] »¹⁰. Au départ, l'expansion du français va toucher¹¹ : d'abord, l'élite aristocratique et bourgeoise, qui, gagnée à la « modernité », intensifie ses relations avec la France, pays culturellement dominant dans le monde à cette époque; ensuite, les minorités étrangères ou d'origine étrangère, occupant une position moyenne dans la société et en quête d'ascension sociale; enfin, les minorités chrétiennes, en quête d'un lien protecteur avec l'Occident.

Au-delà de ce que l'on pourrait appeler à la suite de Bourdieu des pratiques de distinction sociales¹², le français va également constituer un foyer d'idées émancipatrices face à la tutelle ottomane, puis remplir une fonction de distanciation par rapport à l'Angleterre, qui va occuper le pays à partir de 1882. Il permet de se dégager de toute éventuelle accusation de collaboration¹³ et va constituer la langue dans laquelle les nationalistes égyptiens vont lutter pour l'indépendance du pays. Ainsi, l'occupation anglaise ne va pas empêcher la poursuite de l'expansion du français, même si, entre 1919 et 1939, la situation de quasi-monopole culturel va être battue en brèche tant par l'occupant que par l'occupé¹⁴. L'Égypte connaît en effet à la fin des années 1920 une anglicisation et un début « d'arabisation ». L'on peut comprendre cette « arabisation » en termes linguistiques (avec la promotion de l'arabe classique face aux parlers populaires dialectaux) et en termes socio-politiques (avec l'effacement à cette époque de la référence nationale égyptienne dans le cadre de l'idéologie panarabiste)¹⁵. Depuis la conclusion de l'Entente cordiale avec l'Angleterre (1904), la France reconnaît ne plus avoir de droit politique en Égypte et va ainsi tenter de poursuivre son œuvre coloniale en y développant son influence culturelle¹⁶. C'est contre cette influence culturelle que l'Angleterre va s'insurger, dans le domaine de l'enseignement, avec quelque succès et, dans le domaine juridique, sans succès. Mais l'anglicisation de l'Égypte est également due à l'apparition des États-Unis sur la scène internationale et à l'extension de la culture anglo-saxonne. Parallèlement, les milieux islamistes, ainsi que les occidentalistes, qui révisent leur position, vont dans le sens d'une arabisation dans leur questionnement sur la spécificité culturelle arabo-islamique de l'Égypte. « L'oblitération de l'identité est alors ressentie comme la menace réelle, plus que ne l'est l'assujettissement politique¹⁷ ». Dans les années 1930 émerge une nouvelle bourgeoisie, et de nouveaux groupes sociaux accèdent à l'éducation¹⁸. De nouveaux partis, qui ne sont plus organisés autour de notables traditionnels, émergent avec des options arabistes. L'arabisation soutenue par une grande majorité de la population va ainsi trouver un début d'application sous le roi Farouk.

Avec la Révolution de 1952, la nouvelle élite politique va poursuivre dans cette direction. Cette élite politique n'est plus issue de l'élite sociale francophone, mais provient de la petite bourgeoisie citadine arabophone

pratiquant l'anglais comme langue seconde. L'on passe ainsi du nationalisme conservateur ou « libéral » des classes aisées sous le mandat, qui avait pour but principal l'indépendance politique, au nationalisme « révolutionnaire » et socialisant des nouvelles forces politiques d'origine sociale plus modeste¹⁹. Sous Nasser (1954-1970), nous avons ainsi une ère de prédominance culturelle arabe, avec l'anglais comme langue seconde. Mais, durant l'ère Sadate (1970-1981), avec l'ouverture économique, le retrait de l'Égypte du bloc soviétique et son rapprochement des États-Unis, puis la conclusion d'un traité de paix avec Israël, la société égyptienne connaît une anglicisation plus poussée; en fait, plus précisément, une américanisation. L'ère Moubarak, entamée au début des années 1980, poursuit dans cette voie. Puis vient la fin de la Guerre froide et la question de la mondialisation, souvent associée avec les représentations d'unipolarité américaine et d'hégémonie anglo-saxonne sur le monde, via ce « McWorld²⁰ », ce monde de l'économie de consommation mondiale dominée par les États-Unis. C'est d'ailleurs la définition opérationnelle que nous avons adoptée dans le cas égyptien : c'est ce que cela évoquait d'après des sources secondaires avant d'effectuer des recherches de terrain et cela a été confirmé par les acteurs sur ce terrain dans leurs discours spontanés ou induits dans ce sens (cf. *infra*).

Une bonne illustration de l'activation des valeurs portées par la francophonie dans le contexte de la « mondialisation » est celle des choix de société en matière d'administration publique, telle que nous l'expose un diplomate égyptien. Outre la quête de multipolarité – thème classique dans les justifications de l'engagement de l'Égypte dans la francophonie (cf. *infra*) –, l'attrait exercé par la francophonie s'explique aussi, expose-t-il, « parce que les idées que la francophonie véhicule et induit, en l'occurrence son modèle d'administration publique, répondent aux besoins et préoccupations de notre pays » : « En effet, ce modèle s'accorde avec une tradition millénaire et récurrente qui donne à l'État en Égypte un rôle clef dans la cohésion sociale, qui lui assigne un rôle économique et social contribuant à cette « exogénéité » de l'administration publique²¹ ». Alors que le « centre » de la francophonie se voit soumis à des pressions de plus en plus fortes pour qu'il s'aligne sur le modèle ultra-libéral hégémonique, la philosophie initiale du modèle francophone suscite l'attention dans un monde en quête d'une formule

neuve conjuguant la mondialisation aux droits des peuples, les mécanismes du marché à un rôle nouveau de l'État.

Mais ce type de mise en relation entre francophonie et « mondialisation » – telle qu'elle est explicitée ici – est plutôt exceptionnel. En fait, le concept de « mondialisation » peut être appréhendé à deux niveaux. Premièrement, celui des différents acteurs égyptiens. Il s'agit alors souvent d'une représentation immédiate, spontanée, métonymique fondée sur, d'une part, l'unipolarité américaine, l'hégémonie anglo-saxonne, l'américanisation et, d'autre part, la mondialisation, la globalisation, l'*awlama*²². Deuxièmement, nous pouvons distinguer le concept polysémique de « mondialisation » au niveau des acteurs scientifiques en sciences économiques, sociales et politiques, dont nous avons eu une illustration dans ce colloque lors de l'exposé de Bertrand Badie²³, qui y voit la non-correspondance de l'échelle de la régulation politique (États) à celle des phénomènes économiques (monde)²⁴. La mondialisation s'articule ici alors notamment autour de réseaux transnationaux dans la conjonction du « local » et du « global ». Les deux types d'acteurs éclairent la problématique : celui des « acteurs observés » plutôt en termes de francophonie uniquement et celui des « acteurs scientifiques », en termes de francophonie *et* de réseaux. Et ici aussi, en ce qui concerne les réseaux associatifs au sein des espaces tant national que transnational, Badie a montré la « mondialisation » tout d'abord comme un phénomène d'amplification de la capacité communicationnelle, notamment en termes technologiques. Mais, de manière générale, surtout dans le chef des « acteurs observés », la « mondialisation » est un signifiant à présent largement répandu, sous lequel fourmillent des myriades de signifiés – autant d'éléments implicites autour desquels s'articulent souvent les débats sur la question sans que les acteurs définissent seulement ce que cela recouvre comme sens.

Venons-en à présent à l'émergence des réseaux (trans)nationaux francophones en Égypte proprement dits depuis la fin des années 1980.

L'émergence des réseaux (trans)nationaux francophones en Égypte

Le « Café » (Club d'Affaires franco-égyptien)²⁵

C'est lors d'une réunion de l'Association des hommes d'affaires des anciens des Pères Jésuites du Caire (collège francophone de la Sainte-Famille) que fut émis, en présence du conseiller commercial de l'Ambassade de France, le projet de création du Club d'affaires franco-égyptien. Il fut mis sur pied fin 1992 et compte de nos jours quelque 400 membres, dont trois quarts d'Égyptiens (à 95 % francophones) et un quart de Français expatriés dans le cadre de leur travail en Égypte.

Le Rotary Club de Guézirah²⁶

C'est au milieu des années 1990 qu'un groupe d'amis anciens de diverses écoles secondaires francophones du Caire décida de mettre sur pied un club Rotary francophone. Outre ses membres égyptiens francophones, il regroupe des ressortissants issus de divers pays francophones, notamment de pays de l'Afrique francophone, de Belgique et de Suisse. Le fondement local est celui d'un cosmopolitisme cairote francophone, mais, au niveau transnational, c'est la logique fonctionnelle de l'action rotaryenne qui motive les projets et non pas la langue.

La Société médicale franco-égyptienne²⁷

C'est en 1995 que fut créée la Société médicale franco-égyptienne, qui compte à présent quelque 250 membres. L'impulsion de départ découle de l'initiative conjointe d'une vingtaine de médecins égyptiens francophones et de l'expert médical de l'Ambassade de France.

Les conditions d'adhésion sont, d'une part, être médecin diplômé et, d'autre part, être un ancien d'une école francophone ou avoir fait un stage d'au moins six mois en France. Si la base est nationale en termes d'affiliation, les activités ont une portée transnationale – franco-égyptienne, – dans ses volets de coopération scientifique et en matière de formation.

L'Association des ingénieurs égyptiens francophones²⁸

Au cours de ses études d'ingénieur, un francophone d'Égypte, grâce au soutien de l'Ambassade de France, eut l'occasion de faire des stages d'entreprise en France. C'est ainsi que lui vint l'idée de tirer parti des possibilités offertes par les sociétés françaises implantées en France et en Égypte pour les ingénieurs et les étudiants ingénieurs francophones égyptiens.

En 1992, il présente son projet à l'attaché à la Coopération scientifique de l'Ambassade de France. Début 1993 a lieu l'assemblée générale fondatrice, avec une cinquantaine de membres, dont l'ambassadeur de France en tant que président d'honneur. Les conditions d'adhésion sont de même nature que celles de l'Association médicale franco-égyptienne : il faut, d'une part, être ingénieur diplômé et, d'autre part, être ancien d'une école francophone ou avoir fait une maîtrise ou un doctorat en France.

L'Association des professeurs égyptiens de langue française²⁹

L'Association des professeurs égyptiens de langue française fut créée à la fin des années 1980, à l'initiative d'un groupe d'amies licenciées en Lettres de différentes universités (soit connaissances de Fac, soit anciennes des écoles francophones). Cette association, qui compte quelque 200 membres, est une association de défense de la langue française qui lutte en particulier pour le maintien du français dans l'enseignement.

En termes de transnationalité, depuis le début des années 1990, l'association est membre de la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), au sein de laquelle elle appartient à la Commission du Monde arabe, ce qui lui donne l'occasion de rencontrer des collègues d'autres pays francophones du monde arabe – le Maroc, la Tunisie et le Liban.

L'Association des anciens des Pères Jésuites du Caire (Collège de la Sainte-Famille)³⁰

Cette association présente des traits différents, tant en termes d'ancienneté que de transnationalité. Sa création remonte à la fin du 19^e siècle. Mais il semble « qu'elle ait été au point mort à un moment donné »

et que « maintenant, elle recommence depuis 4 ans à revivre³¹ » (l'actuel recteur du Collège présente tout jésuitiquement ce battement de l'aile comme « un signe de vitalité »). Elle aurait ainsi été revivifiée en 1994. Cette évolution serait alors peut-être à recadrer dans le mouvement général des phénomènes observés avec la floraison dans les années 1980 et 1990 de la série d'associations francophones en Égypte mentionnées plus haut.

La base est nationale, mais a des ouvertures transnationales « égypto-égyptiennes » dans la mesure où des anciens ayant émigré vers la France, au Québec ou au Liban ont créé leurs réseaux à l'expatriation, en lien avec l'association-mère en Égypte.

Rappelons que l'association-mère, celle des Anciens des Pères Jésuites du Caire, est à l'origine de la création du « Café », par le biais de son club d'anciens hommes d'affaires. Rappelons aussi l'importance du rôle joué par les anciens des écoles francophones en général dans la mise sur pied des associations francophones de professeurs de français, d'ingénieurs, de médecins et du Rotary Club de Guézirah. Signalons aussi que les Anciens du Collège des Frères avaient été à l'origine de la création de l'École française du droit en 1882, qui a subsisté jusqu'à la Crise de Suez (1956). Les Anciens des Frères renouent de nos jours avec ce précédent en étant depuis 1993 les initiateurs du projet d'université française en Égypte. Nous reviendrons plus loin sur ce point.

L'Association égyptienne des juristes francophones³²

Cette association a été mise sur pied en 1993 et c'est le professeur Ahmed Fathi Sourour qui la préside. Celui-ci est par ailleurs président de l'Assemblée du peuple d'Égypte, président de l'Institut international de droit d'expression et d'inspiration française (IDEF) et membre de l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF). Si l'on se réfère à la liste des membres-fondateurs³³, tous Égyptiens, le réseau, au départ en tout cas, semble national. La transnationalité est prévue dans les statuts, avec l'encouragement et l'organisation de l'échange culturel et de la coopération scientifique avec les personnes et les institutions nationales ou internationales à objectifs analogues, similaires ou complémentaires, surtout ceux qui ont trait à la culture française³⁴.

Concernant l'adhésion, aucune condition explicite n'est posée en matière de francophonie. Elle est soumise à l'approbation du conseil d'administration³⁵. Nous n'avons malheureusement pas eu l'occasion d'obtenir davantage de données en termes de transnationalité, mais nous verrons en tout cas plus loin la centralité de la francophonie dans le domaine du droit en Égypte.

Quelles sont les caractéristiques communes à tous ces phénomènes associatifs de la francophonie égyptienne ?

Tout d'abord, toutes ces associations datent de la fin des années 1980 et du début des années 1990, si l'on exclut de notre échantillon l'Association des anciens des Pères Jésuites du Caire. Toutefois, rappelons qu'elle aurait battu de l'aile et qu'elle aurait été réactivée dans la même période (1994), ce qui nous permet peut-être de la considérer comme partie intégrante du phénomène général observé dans le cas des autres associations.

Ensuite, outre leur base nationale, elles ont toutes, soit dès l'impulsion de départ, soit peu après l'impulsion de départ, une dimension transnationale, principalement orientée bilatéralement sur l'axe France-Égypte. Ce qui n'exclut pas l'intérêt exprimé au cours des entretiens d'élargir la dimension francophone à d'autres pays francophones du Nord (Suisse, Belgique, Canada) ou du Sud, particulièrement de l'aire arabe, avec les pays du Maghreb et le Liban. Il s'agit plutôt de vœux que de réalisations, sauf en ce qui concerne l'Association des professeurs de français et le Rotary Club de Guézirah (la transnationalité étant dans ce dernier cas, au niveau linguistique, celle d'un cosmopolitisme francophone cairote et, au niveau fonctionnel, celle de la logique rotarienne).

Ce phénomène d'émergence de réseaux associatifs est-il lié à la « mondialisation » ?

Laissons d'abord la parole aux acteurs concernés et voyons donc les raisons évoquées, le sens qu'ils donnent au phénomène sous cet angle. Lors de chaque entretien, nous avons essayé d'induire le moins possible une donnée de compréhension en ce sens en laissant libre cours à la pensée de chacun des acteurs concernés. Dans un deuxième temps, lorsque cette piste n'a pas été tracée spontanément par l'acteur, nous

avons suscité sa réflexion en lui fournissant le lien hypothétique, en explicitant le concept de « mondialisation » en termes politico-culturels d'unipolarité américaine et d'hégémonie mondiale anglo-saxonne, notamment dans ses côtés « McWorld »³⁶ – piste que nous avons tracée lors d'une recension de données secondaires préparatoire à notre recherche de terrain³⁷. Les différentes réponses vont de la réfutation à l'affirmation en passant par l'interrogation.

Pour le responsable de l'association des médecins, les phénomènes ne sont pas liés :

Il y a toujours eu un besoin et une envie de former une telle association et, avec les gens qui avaient pas mal de volonté – il faut dire qu'il y avait une certaine harmonie entre toutes les parties impliquées, Français et Égyptiens, pour fonder une telle association –, cela a été fait de cette façon.

Pour la responsable de l'association des professeurs de français, peut-être le niveau du français avait-il baissé dans les facultés de Lettres ? ou peut-être est-ce par mimétisme avec les collègues français et européens, qui, eux, avaient de telles associations ? Elle avoue ne pas parvenir à expliquer clairement le phénomène, mais note toutefois que l'anglais et l'allemand commencent à prédominer en Égypte et, dans ce contexte, « nous voulons au moins maintenir la présence du français ».

Pour le responsable de l'association des ingénieurs, il n'y a pas de réaction de type concurrentiel avec l'anglais et le monde anglophone. Le français est juste « un atout de plus dans la globalisation », dans le monde ambiant qui est de toute façon anglophone. Il note toutefois qu'un des buts de l'association est de maintenir le français et que le regroupement vise bien à combiner la profession d'ingénieur et la francophonie. Pour lui, « le volet culturel n'existe pas dans l'anglais, l'anglais américain » et « la culture véhiculée par le français – la culture francophone – est plus proche de notre culture [c'est-à-dire, la culture égyptienne] ».

L'ambivalence en termes de réfutation de l'argument de la concurrence avec l'anglais et d'affirmation identitaire francophone s'estompe tout à fait avec le responsable des hommes d'affaires et du Rotary. Après avoir retracé l'histoire de la prédominance du français en Égypte du 19^e siècle à

la Crise de Suez (1956), en dépit de (ou, comme nous l'avons vu, grâce à) la colonisation anglaise à partir de 1882, il expose qu'avec l'ouverture économique du pays (*l'Infitâh*), la paix israélo-égyptienne et l'américanisation du pays, la nouvelle génération s'est orientée vers l'anglais américain, entraînant une forte baisse du français. Et à nouveau apparaît l'argument de portée culturelle du français face à l'anglais, non porteur de ce point de vue, non en soi, mais bien tel qu'il est mondialisé :

Telle qu'elle est utilisée dans le monde, la langue anglaise est une langue de communication, de transaction, un outil de travail et, dans son utilisation en dehors de la Grande-Bretagne et des États-Unis, en dehors des pays anglo-saxons, elle n'est pas porteuse de culture, elle n'est pas une langue qui vient avec sa culture, ses idées, sa philosophie, son histoire. Alors que, quand on apprend la langue française, on apprend également sa culture ... elle est porteuse de culture, elle est plus une façon de penser qu'un simple outil de communication. [...] Voilà la grande différence pour laquelle aujourd'hui les francophones non français se battent beaucoup plus pour la francophonie que les Français eux-mêmes. C'est une attitude de défense et d'auto-protection de la culture acquise. Vous trouverez que les francophones comme nous essayent de retransmettre cette francophonie à leurs enfants, aux générations futures, pour leur donner par là-même ce savoir-faire, cette façon d'être, cette culture et là, on n'est plus francophone, on est francophile. [...] Ça devient une partie intégrante de l'identité. Quand on est francophone, on a une identité différenciée par rapport aux non-francophones.

Concernant le Rotary, « là aussi, par cet état d'esprit d'auto-défense francophone, on a voulu exister ».

L'aspect identitaire, en termes de mise en avant d'une culture francophone et de constat d'un milieu ambiant de domination culturelle américaine, ressort le plus clairement chez les responsables des hommes d'affaires et des ingénieurs.

Avant de nous pencher plus systématiquement sur quelques autres phénomènes de revivification de la francophonie égyptienne, joignons pêle-mêle quelques données supplémentaires disparates allant dans ce sens identitaire.

Nous pouvons ainsi joindre à l'analyse le discours que nous a tenu le rédacteur en chef du quotidien francophone *Le Progrès égyptien*³⁸. Pour lui, le français « est une autre façon de voir les choses, c'est un esprit cartésien, c'est un esprit francophone ! ». « En Égypte, on peut reconnaître, sentir les gens élevés dans la culture française par leur façon de parler, de présenter les choses ». Et de citer le responsable des Anciens des Pères Jésuites : « Même si on perd la langue, on garde l'esprit ! ». L'on peut ici également joindre cette réflexion du représentant personnel du président égyptien au Conseil permanent de la francophonie : « Le représentant en toute chose du juste milieu et de la stabilité, [le français] forme la jeunesse à une certaine manière de raisonner »³⁹. À l'instar du responsable de l'association des ingénieurs, le rédacteur en chef du *Progrès égyptien* avance « qu'on ne peut pas contrer l'anglais, il est partout et il faut l'admettre ». Mais « ce que l'on a de plus, nous, francophones, par rapport à la culture anglo-saxonne, c'est la culture. Il faut jouer là-dessus pour ne pas perdre plus de place que celle que l'on a déjà perdue ».

De manière générale, ce sentiment d'insécurité culturelle chez les francophones égyptiens face à l'omniprésence anglo-saxonne se retrouve également dans les deux cas suivants. Penchons-nous à nouveau sur une réflexion du représentant personnel du président égyptien au Conseil permanent de la francophonie, sur le changement du système international :

Après s'être résumée à l'affrontement de deux blocs homogènes, la répartition des forces en présence dans le monde est à la recherche d'un ordre nouveau. Désormais, la porte est ouverte à l'autodétermination. Mais, en même temps, dans ce monde de mondialisation technique et économique, la menace d'un asservissement de l'esprit et de l'art se fait jour, et avec elle, la nécessité de défendre son identité, de la préserver et de l'illustrer⁴⁰.

Et de poursuivre sur le ralliement de l'Égypte aux principes, « qui, encore hier révolutionnaires, sont à la base des Droits de l'Homme et de la civilisation moderne », en faisant le lien avec la francophonie, porteuse des valeurs civilisationnelles des Lumières. Un autre témoignage sur le sentiment d'une époque actuelle « qui se ressent profondément d'un laminage des spécificités culturelles »⁴¹, est celui d'un journaliste de *l'Ahrām-Hebdo*, dans un article sur la 8^e Conférence ministérielle annuelle de la francophonie (Marrakech, 17-18 décembre 1996) : « Pour faire pièce au rouleau compresseur politique et culturel anglophone, les représentants des quelque 250 millions de francophones de la planète ont décidé d'une série de mesures destinées à accroître le poids politique de cette communauté »⁴² (et de mentionner notamment la mutation de l'ACCT en une « Agence de la francophonie », à la tête de laquelle serait nommé un secrétaire général dont la nomination est attendue pour le Sommet de Hanoï de 1997 et au sujet de laquelle le nom de Boutros-Boutros Ghali « court sur toutes les lèvres »).

Pour la plupart des différents acteurs, la « mondialisation », explicitée par induction ou non en termes d'unipolarité américaine et d'hégémonie anglo-saxonne, fait sens. Mais ce phénomène, en termes de représentations, est lié à l'époque post-bipolaire, post-guerre froide. Un des acteurs, le responsable du club d'hommes d'affaires, met toutefois le doigt sur le fait que l'américanisation de la société égyptienne remonte à l'ère Sadate, soit, aux années 1970, deux décennies avant l'époque qualifiée d'ère post-guerre froide. C'est un point important qui doit retenir notre attention et qui soulève les questions suivantes. L'américanisation de la société égyptienne dans les années 1970 est-elle un précurseur de la « mondialisation », qui s'est explicitée dans les imaginaires collectifs à partir des années 1990 ? Ou bien, si les phénomènes de renouveau francophone et de sentiments d'insécurité culturelle francophone sont liés à la période d'américanisation en question sans pour autant que celle-ci soit liée à la « mondialisation », ces discours ne seraient-ils pas alors des rationalisations *ex poste* dans les années 1990 par rapport aux autres facteurs qui lui seraient antérieurs ?

Afin d'aller plus avant dans l'analyse et d'isoler le facteur « mondialisation » dans l'apparition de ce phénomène de renouveau de la francophonie en Égypte des années 1980 à nos jours et de le recadrer par

rapport à d'autres facteurs, il peut être utile de nous pencher plus systématiquement sur quelques autres phénomènes francophones en Égypte durant la même période, en postulant un lien au moins partiel entre eux, susceptibles de nous donner des éclairages plutôt infirmatifs ou plutôt corroboratifs.

Mise en perspective avec d'autres phénomènes francophones en Égypte depuis les années 1980

Nous pouvons ainsi lier à notre analyse les divers phénomènes mentionnés plus haut, à savoir :

- la création de quatre filières d'études en français aux universités du Caire et d'Aïn Chams fin des années 1980, début des années 1990 et le projet de création d'une université française en Égypte depuis 1993;
- l'engagement de l'Égypte dans la francophonie politique internationale, avec son adhésion à l'ACCT en 1983 et sa participation à tous les sommets depuis le premier, tenu en 1986 – phénomène dont participe la volonté qu'a eue l'Égypte d'implanter l'université francophone de développement africain sur son territoire – l'Université Senghor d'Alexandrie, fondée en 1990 – et nous ajoutons ici l'image de cet engagement politique dans la presse égyptienne dans les années 1990;
- l'édition depuis 1994 d'une version hebdomadaire en français du quotidien national « officiel » *Al-Ahram* – *l'Ahram-Hebdo* – événement qui contraste avec le déclin de la presse francophone égyptienne jusqu'alors.

Et nous ajoutons à ces divers phénomènes le débat sur les systèmes juridiques dans le droit égyptien.

Dans quelle mesure ces projets et réalisations, si nous postulons un lien, au moins partiel, entre ceux-ci et la floraison des réseaux associatifs dans un mouvement général de revivification de la francophonie égyptienne, peuvent-ils apporter un éclairage ?

Les quatre filières d'études en français aux universités du Caire et d'Aïn Chams et le projet de création d'une université française en Égypte

Directement liés à ce que nous venons d'entapercevoir en termes de transmission de la francophonie à la jeunesse sont les initiatives et projets dans le domaine de l'enseignement, particulièrement dans l'enseignement supérieur.

Un projet important est en cours avec l'idée de mise sur pied d'une université française en Égypte. Ici encore, le rôle du responsable du club d'hommes d'affaires, qui a lui-même tenu à nous en entretenir, est central, en tant que membre du conseil d'administration de l'Association des anciens de l'École des Frères, qui lança l'idée en 1993. Ce projet vise à « contrebalancer la présence de l'Université américaine du Caire vis-à-vis des nouvelles générations »⁴³. Le responsable explique que, chaque année, sur les 40 000 élèves des écoles francophones en Égypte, 4 000 passent le bac et sont obligés d'arrêter leurs études en français. Ils se retrouvent soit dans les universités égyptiennes (en arabe) soit à l'Université américaine du Caire (en anglais).

« Actuellement », déplore dans le même sens le professeur Reda Hamza, doyen de l'Institut du cancer du Caire, « les jeunes étudiants francophones de la Faculté de médecine oublient la langue française après leurs six années d'études en anglais »⁴⁴. Le président de l'association des médecins francophones égyptiens annonçait dans ce sens un objectif ambitieux : « Nous espérons parvenir à l'instauration d'une université de médecine française en Égypte, comme celle de Beyrouth : la faculté de médecine Saint Joseph »⁴⁵.

En fait, quelques réalisations de même nature existent déjà : quatre filières francophones dans deux universités égyptiennes.

Lorsqu'il a fallu choisir le domaine dans lequel serait créée la première de ces filières, c'est naturellement aux études juridiques que l'on a pensé. Il ne pouvait en être autrement dans un pays où une longue tradition unissait les juristes français et égyptiens. [...] La relance de la présence française dans l'université égyptienne ne pouvait donc se faire que dans le domaine du droit⁴⁶.

C'est en 1988 qu'était créé dans ce cadre un 3^e cycle au sein d'un nouvel institut – l'Institut du droit des affaires internationales – à la Faculté de droit de l'Université du Caire, dont la création fut motivée sur la base du constat de cette impossibilité de « rentabiliser » l'usage du français à l'issue du baccalauréat passé dans les écoles francophones. Il en est de même de l'origine du projet de filière francophone de gestion, au Département de gestion et commerce international de la Faculté de commerce de l'Université d'Aïn Chams (à l'époque, il n'y avait que la possibilité offerte par la filière de droit)⁴⁷. Il sera réalisé en 1993.

La même motivation semble être à l'origine de la création de la filière francophone de journalisme à la Faculté de communication de l'Université du Caire (1993) et de la filière francophone en Sciences politiques et économiques de la même université (1995)⁴⁸.

- Ici, donc, le problème pour les francophones égyptiens est de transmettre le français à leurs enfants et aux jeunes générations via les études supérieures, au-delà de l'école secondaire francophone, dans des conditions où il n'existe des possibilités qu'en arabe et en anglais. Notamment, il s'agit de contrebalancer la présence de l'Université américaine du Caire. La prise de conscience a lieu dans les années 1980 et se poursuit dans les années 1990. Peut-être la problématique de lien avec la « mondialisation » est-elle comparable ici à celle évoquée au sujet des réseaux associatifs. Notons que la fondation de l'Université américaine du Caire date de 1919, mais la question de son contre balancement nécessaire n'émerge apparemment que dans les années 1980.

L'aspect identitaire de perpétuation de la francophonie est patent également dans le domaine du droit égyptien.

Le débat sur les systèmes juridiques dans le droit égyptien

Pour reprendre les mots du sous-secrétaire d'État égyptien à la Justice pour la Coopération internationale et culturelle du ministère de la Justice, « (l)e principal bastion de la francophonie en Égypte, c'est le droit et c'est les juristes »⁴⁹.

Le discours tenu par le président Moubarak lors de la Conférence des ministres de la Justice ayant en commun l'usage du français en janvier

1989 est éloquent. Après avoir rappelé les liens traditionnels unissant le droit égyptien au droit français, il fait référence au bicentenaire de la Révolution française et de la Déclaration des droits de l'homme : « Jaillie du siècle des lumières, cette charte française devenue universelle a servi de flambeau à tous les mouvements de libération et d'indépendance à travers le monde, comme elle a servi de barrière, sinon de provocateur, contre l'arbitraire et l'injustice »⁵⁰. Et de poursuivre : « La conférence qui se réunit sous cette égide spirituelle va devoir œuvrer pour une plus forte défense des valeurs universelles menacées par ce monde dont la technologie a réduit la dimension humaine ».

Penchons-nous sur le discours du coordinateur français de l'Institut de droit des affaires internationales (IDAI) de la Faculté de droit de l'Université du Caire. Il pose la question : « Dans un environnement international fortement influencé par les Anglo-saxons, le droit de pays, comme l'Égypte et la France, se rattachant aux systèmes de « *civil law* », peut-il jouer un rôle dans les échanges commerciaux internationaux ⁵¹ ? ». Il avance qu'une prétendue inadaptation ou un éventuel déclin des systèmes de droit civil « relève plutôt du domaine des idées reçues, sans fondement véritable, ou d'un mouvement général d'intoxication, consciente ou inconsciente, destiné à faire croire que les ennuis cesseraient avec l'uniformité ..., dès lors qu'elle serait anglo-saxonne ». Par ailleurs, poursuit-il, « (i)l ne faut pas craindre de montrer combien le mouvement en faveur d'une extension du système juridique anglo-saxon s'appuie sur l'armada des cabinets juridiques organisés en multinationales à la conquête incessante de parts de marché »⁵². Enfin il s'interroge :

La seule faiblesse des systèmes de droit civil serait-elle dans la discrétion à s'imposer dans le commerce international, parce que les pays qui l'adoptent s'attachent à transmettre une culture, un mode de pensée, plutôt qu'à développer un courant d'affaires fondé sur l'exportation d'un mode de vie prétendument universel⁵³ ?

Des juristes égyptiens francophones partagent cette même vision. Prenons par exemple le sous-secrétaire d'État à la Justice pour la Coopération internationale et culturelle. Avant de nous pencher sur sa vision de la compétition entre système de droit civil et système anglo-

saxon de « common law », il est intéressant de voir en quoi l'enjeu identitaire est viscéral, par l'exposition des racines auxquelles remonterait le droit égyptien.

On a avancé que le secret du rayonnement du droit français résidait dans son humanisme. L'Égypte n'y a pas été insensible. Cette sympathie s'est traduite en une réception législative et jurisprudentielle de multiples concepts juridiques français. Il semble que l'appartenance à la source commune de cet humanisme a favorisé au siècle dernier les retrouvailles entre l'Égypte et le droit français. L'humanisme qui caractérise le droit français ne se limite pas à la seule époque de la rédaction du Code Napoléon. Ses racines remontent à une période beaucoup plus reculée de l'histoire, celle où tous les pays autour de la Méditerranée formaient un ensemble politique et culturel unique connu dans l'histoire sous l'appellation d'Empire romain. Le droit imposé par Rome fut moins le droit appliqué à tout l'Empire que le droit construit par l'ensemble des juristes habitant le bassin méditerranéen. Dans son ouvrage qui traite des « *Origines égyptiennes du Droit romain* », édité à Paris en 1912, Revillout démontre l'influence exercée par le droit pharaonique sur le droit romain⁵⁴.

Qu'en est-il à présent de sa vision face à la compétition entre droit civil et droit anglo-saxon. « Le système juridique français est un patrimoine juridique qui a très bien fonctionné jusqu'à maintenant et on ne voit pas pourquoi on le lâcherait. C'est un patrimoine juridique qui correspond plutôt à notre mentalité, à notre civilisation »⁵⁵. Cette vision juridique française est-elle partagée par tous les milieux égyptiens ?

Non bien sûr, il y a une rivalité entre écoles française, anglaise et islamique. Nous essayons à tout prix de tenir le coup. [...] Et, à l'ère de la mondialisation, de l'hégémonie américaine, les États-Unis [...], ne sont pas réticents à ce que leurs concepts juridiques s'étendent à de nouveaux États ... enfin, jusqu'à présent, nous tenons le coup.

Mais ce débat dans les milieux juridiques n'est pas le premier. Des antécédents de rivalités entre les deux systèmes ont existé. Tout d'abord, il faut rappeler l'aspect paradoxal de l'introduction du droit français en Égypte. « (V)éritable paradoxe, à l'opposé de la croyance qui lie le droit

égyptien à l'expédition de Bonaparte, l'introduction des principes généraux de droit français en Égypte a été l'œuvre, non pas de la France, mais de la puissance d'occupation (1882) : l'Angleterre »⁵⁶. La stratégie anglaise aurait été en effet d'introduire le droit français – droit familial à la majorité des pays européens de l'époque – afin de contrôler, voire diminuer, les privilèges des seize autres puissances européennes découlant des capitulations.

Paradoxalement, la France, en tant que puissance capitulaire, se montra plutôt réticente à l'introduction de cette nouvelle législation, surtout en matière pénale, car elle cherchait à éviter la compétence des juges indigènes à l'égard des étrangers. Le Code mixte, promulgué en juin 1875, entra en vigueur en février 1876. La France, et il faut le relever, fut alors la dernière des puissances capitulaires étrangères à donner son consentement, en décembre 1875⁵⁷.

Le droit français allait alors, à partir de cette époque, former la base du droit égyptien contemporain. Mais dans l'entre-deux-guerres, la Grande-Bretagne va tenter d'angliciser l'Égypte, à maints égards francophone depuis le 19^e siècle. C'est notamment le cas du domaine juridique :

En ce qui concerne la juridiction mixte, un projet du barreau est proposé et mis au point en 1919 par Sir William Brunyate, conseiller britannique au ministère de la Justice, sous l'impulsion des magistrats anglais des juridictions mixtes, pour que l'anglais soit la langue officielle des tribunaux mixtes. Devant l'ampleur de la réforme à accomplir – car il s'agit de reformuler les codes mixtes, calqués sur le Code Napoléon, au profit des codes anglo-saxons – et le tollé suscité par le projet, aussi bien chez les puissances latines européennes que chez les Égyptiens, ce dernier n'aboutira pas⁵⁸.

- La problématique de la compétition entre droit français et droit anglo-saxon est explicitée dans le contexte actuel de la « mondialisation ». Mais le recadrage historique montre les antécédents de ce type de conflit dans un contexte où « il n'y avait pas » de « mondialisation », dans un contexte où l'attachement à la francophonie se comprend plutôt dans une situation de « nouvel équilibre international » qui, « contre les restes de la puissance ottomane et la montée de la puissance anglaise sur la route des Indes,

inspire un attachement à la France dont on imagine qu'elle les contrebalancera »⁵⁹.

L'engagement de l'Égypte dans la francophonie politique internationale et la mise sur pied à Alexandrie de l'Université Senghor⁶⁰

Déjà du temps de la bipolarité Est-Ouest, l'Égypte était en quête de multipolarité et le français a été présenté par Boutros-Ghali, secrétaire d'État égyptien aux Affaires étrangères de 1977 à 1991, comme la « langue du Non-Alignement ». L'engagement de l'Égypte dans la francophonie politique internationale à cette époque participe de cette logique de quêtes de multipolarités. La poursuite de l'engagement francophone est rationalisée dans les années 1990 par la logique continue de la quête de multipolarité, a fortiori dans un monde perçu comme unipolaire, celui de l'hégémonie américaine.

La question de la « mondialisation » vient donc *ex poste* conforter l'engagement pris dans les années 1980, mais n'en est pas une cause en tant que telle à l'époque, sauf si le phénomène était déjà à l'œuvre à une époque où il n'était pas explicité et verbalisé comme tel.

Mais, de toute façon, ce facteur « système international » est partiel. Il s'agit également de contextualiser l'engagement égyptien dans la francophonie dans les années 1980 par rapport à l'isolement dont souffrait le pays à cette époque dans son environnement régional arabe, banni de la Ligue arabe suite aux accords de paix séparés qu'il avait conclus en 1979 avec Israël. Il semble qu'un des buts visés dans l'adhésion à la francophonie était alors de permettre à l'Égypte de s'insérer dans des canaux diplomatiques alternatifs avec les autres pays arabes membres de la francophonie que sont le Maroc, la Tunisie et le Liban⁶¹ (quoique cette vision soit contestée par certains⁶²). Par ailleurs, cette adhésion est à recadrer également dans la politique africaine de l'Égypte – adhésion qui lui permettait d'accroître ou de consolider ses liens avec l'Afrique francophone. Dans la foulée, l'Égypte pouvait briguer le rôle d'une tête de pont dans le cadre de la coopération Nord-Sud. « Par l'usage de la langue française, et en raison de ses étroites relations culturelles avec la France, [l'Égypte] est un pont jeté entre l'Europe, le monde arabe et le monde africain, auquel nous lie fortement l'Organisation de l'Unité Africaine »⁶³.

Idéologiquement enfin – au-delà de la dimension « communauté de langue », l'Égypte adhère aux valeurs portées par la francophonie politique internationale que sont l'État de droit, les droits de l'homme, le droit au développement et la démocratisation des relations internationales.

L'université francophone de développement africain, l'Université Senghor d'Alexandrie, dont la création fut décidée lors du 3^e Sommet de la francophonie (Dakar, 1989) et dont l'inauguration remonte à 1990, n'est pas un lieu de francophonie égyptienne à proprement parler. Des étudiants originaires de maints pays francophones y sont réunis, l'Égypte y en compte quelques-uns, au même titre que les autres pays. Mais le lieu d'implantation fut un haut lieu de francophonie en Égypte par le passé. Et surtout, la volonté des autorités égyptiennes de pousser le choix du lieu d'implantation de cette université en Égypte participe de l'engagement général de ce pays dans la francophonie politique internationale.

- D'une part, la « mondialisation » se présente plutôt comme une rationalisation *ex poste* des engagements pris antérieurement pour des raisons de quêtes de multipolarités à une époque bipolaire. D'autre part, ce facteur « système international » n'explique que partiellement l'engagement de l'Égypte car celui-ci est dû également à d'autres facteurs, tels que son isolement dans son environnement régional arabe, sa politique africaine et la congruence de ses valeurs à celles portées par la francophonie.

L'image de l'engagement de l'Égypte dans la francophonie politique internationale dans la presse égyptienne des années 1990⁶⁴

L'engagement de l'Égypte dans la francophonie est parfois rationalisé dans la presse égyptienne de manière plutôt positive comme étant lié à la « mondialisation ». Et ce, d'autant plus que la presse est plus prolixue sur la francophonie dans les années 1990 que dans les années 1980 – d'où la mise en perspective de cet engagement dans la vision du nouveau système international conçu comme unipolaire, uniformisé, globalisé. Les appréciations positive ou négative s'articulent respectivement en termes de presse pro-gouvernementale ou presse d'opposition plutôt qu'en termes de presses francophone ou non francophone (c'est-à-dire arabophone ou anglophone).

La création de l'Ahram-Hebdo

Il semble que le projet de version hebdomadaire en français du quotidien national *El-Ahram* soit plutôt le fait d'une pression de la diplomatie française face à la création un peu plus tôt de son pendant en anglais, *Al-Ahram Weekly*⁶⁵. Il s'agit peut-être dans ce sens d'une illustration du concept de « diplomatie culturelle » évoqué dans l'exposé de Bertrand Badie dans ce colloque⁶⁶. Mais il est clair que la France seule eut été impuissante dans les résultats de sa pression sans la prédisposition d'un milieu local francophone réceptif. Dans ce sens, même si l'initiative de base ne vient pas des forces locales, elle a pu capitaliser sur celles-ci dans la mise en œuvre du projet, participant peut-être ainsi du mouvement général local de revivification de la francophonie.

- Ce phénomène est peut-être lié à la « mondialisation », peut-être ici par une réaction française allant dans ce sens, si l'on suit la mise en perspective élaborée par Badie de la diplomatie culturelle face à la « mondialisation » – réaction rejointe à posteriori par un milieu égyptien réceptif dans une congruence de représentation de l'environnement mondial et de la place que le français y joue. Rappelons cependant que la France a déjà connu cette attitude de diplomatie culturelle en Égypte, fin du 19^e siècle, début du 20^e siècle, face à l'occupant anglais (cf. supra).
- La mise en perspective du renouveau de la francophonie dans le contexte de la « mondialisation » fait sens. Mais de nombreux éléments nous montrent que les problématiques liées à la concurrence entre « francophonie » et « anglophonie » sont antérieures aux années 1990, pendant lesquelles la « mondialisation » a commencé à devenir un univers de référence pour les différents acteurs. Le tout serait de savoir si, antérieurement à cette prise de conscience, la « mondialisation » n'était pas déjà à l'œuvre, créant déjà les problématiques actuelles, ou bien si la « mondialisation » ne rationalise pas des problématiques similaires dans des contextes différents, où, en fait, la question serait plutôt celle de la cohabitation des langues française et anglaise en termes linguistiques, mais surtout sociaux et culturels, comme nous désirons l'évoquer en guise de dernier éclairage explicatif. L'objectif est donc ici de nous pencher plus

finement sur les rapports entre langues sur un plan sociologique en Égypte.

Mise en perspective sociolinguistique de la francophonie égyptienne

Rappelons quelques passages des discours tenus par quelques-uns des acteurs interrogés. Pour le responsable du club d'hommes d'affaires, la francophonie est « une partie intégrante de l'identité », une identité qui différencie par rapport aux autres : « Quand on est francophone, on a une identité différenciée par rapport aux non-francophones »⁶⁷. Quant au rédacteur en chef du quotidien francophone *Le Progrès égyptien*, le français « est une autre façon de voir les choses, c'est un esprit cartésien, c'est un esprit francophone ! » et « (e)n Égypte, on peut reconnaître, sentir les gens élevés dans la culture française par leur façon de parler, de présenter les choses »⁶⁸.

Dans la mesure où l'usage du français n'a pas seulement une portée strictement communicationnelle, mais constitue également en termes bourdieusiens une pratique de distinction sociale⁶⁹, il y a lieu de s'interroger sur le contexte sociolinguistique dans lequel s'opère la revivification de cette langue en Égypte. Peut-être l'« arabisation » du pays suite à la Révolution de 1952 n'a-t-elle pas tellement nui au statut social que procure l'usage du français. En effet, la diglossie en termes de langue de communication ordinaire (populaire) ou langue de communication prestigieuse (bourgeoise), qui s'articulait sur les termes français ou arabe égyptien, tout comme par ailleurs arabe classique ou arabe égyptien (l'arabe classique et le français n'étant pas en situation de concurrence, mais plutôt en situation d'équivalence)⁷⁰ peut ne pas avoir nui au français outre mesure. Par contre, dans la mesure où, à partir des années 1970, la société égyptienne s'américanise, avec l'ouverture économique, le largage du bloc soviétique contre une alliance avec les États-Unis et la conclusion d'un traité de paix avec Israël sous l'égide de ces derniers, peut-être l'anglicisation de la société, portée par de nouvelles élites issues de l'ouverture économique et par la généralisation de masse de l'anglais langue seconde, va-t-elle constituer une alternative diglossique, une « contre-distinction » dans laquelle le français n'a plus sa place et où, de manière générale, l'élite francophone se voit menacée dans son identité et son intégrité sociales. Cette hypothèse, qui devrait être

étayée davantage, semble en tout cas corroborée par une étude menée par Abécassis, Al-Saïd, Fouad et Mamdouh sur le processus d'appropriation des langues étrangères en Égypte au 20^e siècle⁷¹. Si, de manière générale, la polyglossie constitue un « baromètre de notabilité »⁷², « un critère tout à fait pertinent – voire essentiel – dans la définition du statut social »⁷³, il s'agit de voir les places relatives qu'occupent les différentes langues entre elles. Si l'anglais ne cesse de consolider sa position, le français et l'allemand demeurent des langues de distinction. En fait, dans la période 1973-1990, les nouvelles élites se mettent à miser davantage sur l'anglais, tandis que les générations récemment enrichies ou désireuses de maintenir leur statut social s'orientent vers le français ou l'allemand⁷⁴.

Conclusion

Il semble que les acteurs francophones égyptiens réagissent à partir des années 1980 dans un contexte d'américanisation de la société, qui se poursuit dans les années 1990, avec en plus, à partir de celles-ci, la représentation d'un monde unipolaire d'hégémonie anglo-saxonne. Les acteurs francophones réagissent ici à des causes antérieures à la « mondialisation » (telle qu'elle a commencé à redonner une explication du monde), à moins que l'américanisation entamée dans les années 1970 ne soit en fait un signe précurseur du changement mondial qui allait se produire. Sur le terrain social, l'anglais gagne en expansion (masse) et en distinction (nouvelles élites). L'hypothèse serait alors que, pour les francophones, les avantages de distinction diglossiques en termes d'affirmation du statut social sont battus en brèche. La réaffirmation de l'identité francophone et sa mise en institution associative permet ainsi de sauver une distinction sociale et une intégrité culturelle. Revivification ou soubresauts d'une « agonie »⁷⁵ ? Nous espérons personnellement en une revivification de la francophonie si, du moins, elle peut dépasser les seuls mécanismes de distinction sociale et s'ouvrir davantage au plus grand nombre en termes d'enrichissement culturel et d'ouverture sur le monde. En terminant avec une seconde remarque engagée, nous sommes d'avis que les francophones du Nord devraient davantage s'ouvrir aux francophones du Sud, car si nous sommes tous unis par la langue française, les sociétés francophones du Sud ne sont jamais totalement unilingues francophones et les francophones du Nord devraient faire un

pas en ce sens vers les francophones du Sud, en s'ouvrant aux autres langues et cultures qui y cohabitent aux côtés du français.

¹ Nous remercions vivement les membres du Centre de recherches et de documentation économiques, juridiques et sociales (CEDEJ) du Caire de leur accueil chaleureux en novembre-décembre 1998 et, en particulier, le professeur Baudouin Dupret, sans qui le séjour de recherches ayant permis cette contribution n'eût été possible. Soient également remerciées toutes les personnes qui ont accepté de m'accorder un entretien : nous renvoyons à cet égard le lecteur aux notes en bas de page. Soit également remerciée l'Ambassade de France au Caire, en particulier, Monsieur Patrice Paoli, premier conseiller, et Madame Anne Guéguen, premier secrétaire. Tous nos remerciements vont aussi à l'Ambassade de Belgique au Caire, en particulier, à Monsieur Gaston Vanduyse-Adam, ambassadeur, et à Monsieur Xavier Leblanc, conseiller. Enfin, nous tenons à remercier la Maison de la Francité (Bruxelles), en particulier, Monsieur Philippe Ernotte, qui nous a permis de préparer ce séjour de recherches, notamment par la mise à notre disposition de la bibliothèque.

² Voir notre communication : « L'engagement de l'Égypte dans la Francophonie et son image dans la presse égyptienne » lors du Colloque « L'image de la Francophonie à travers la communication et l'information politiques », Unité de science politique et de relations internationales, Université catholique de Louvain (UCL), Louvain-la-Neuve, 11 décembre 1998. Les actes du colloque seront publiés in *Notes et Études* de l'Unité de science politique et de relations internationales de l'UCL.

³ Haut Conseil de la Francophonie, *État de la Francophonie dans le Monde – Rapport 1990*, Paris, La Documentation française, 1990, p. 31. La source semble provenir, partiellement en tout cas, de *Population and Vital Statistics Report*, New York, UNO. Cf. ACCT, *L'Année francophone internationale – édition 1995*, p. 223.

⁴ Entretien avec Ali El-Hefnaoui, secrétaire général du Club d'affaires franco-égyptien (le « Café »), Le Caire, 26 novembre 1998.

⁵ « En 1946, [...] sur les 486 titres paraissant en Égypte, il y avait 28 quotidiens et 140 hebdomadaires ou mensuels en langues étrangères. Le français y avait la part du lion », in Gérard Viaud, *Petite histoire de la presse francophone en Égypte (1798-1993)*, s.l., s.e., 1993, p. 1. La presse francophone égyptienne compte de nos jours le quotidien plus que centenaire *Le Progrès égyptien* (1893), qui a son pendant hebdomadaire *Le Progrès Dimanche* (1948), le récent trimestriel *Aujourd'hui l'Égypte* (1986), le récent *Al-Ahram Hebdo* (1994) et l'hebdomadaire catholique *Le Messager* (1958). Le *Journal d'Égypte* (1936) était encore un de ces exemplaires de la vieille presse francophone égyptienne jusqu'à nos jours : il a disparu depuis 1994. Concernant la presse égyptienne francophone au 19^e siècle, l'on se référera également à Khalil Sabat, « La Presse alexandrine 1833-1900 », *Aujourd'hui l'Égypte*, n° 5, 1988, p. 105-111.

⁶ Entretien avec Christine Iskandar, professeur au Département de français de la Faculté de lettres de l'Université du Caire, Le Caire, 18 novembre 1998.

⁷ Pour ce petit historique, nous nous référons à :
- Irène Fenoglio-Abd El Aal, « Le français en Égypte : un capital de distinction », *Bulletin du CEDEJ*, n° 24, 2^e sem., 1988, p. 179-188;
- Delphine Gerard, « Le choix culturel de la France en Égypte – La langue française en Égypte dans l'entre-deux-guerres », *Égypte/Monde arabe*, n° 27-28, 3^e et 4^e trim., 1996, p. 253-284;
- Auguste Viatte, *La Francophonie*, Paris, Larousse, 1969;

- Eberhard Kienle, « De la langue et en-deçà : nationalismes arabes à géométrie variable », *Égypte/Monde arabe*, n° 26, 2^e trim., 1996, p. 153-169.
- Voir aussi Jean-Jacques Luthi, *Le Français en Égypte – Essai d'Anthologie*, Beyrouth, Naaman, s.a., p. 9-32.
- ⁸ Auguste Viatte, *op. cit.*, p. 139.
- ⁹ Ibid. En 1847, c'est avec les Frères des Écoles chrétiennes que s'ouvre la première école française en Égypte, à Alexandrie. La Mission laïque inaugure sa première école en 1887 avec l'ouverture du Lycée Kléber.
- ¹⁰ H.A., « Scolarisation et pédagogie, réflexion et langues étrangères », *Aujourd'hui l'Égypte*, n° 30, 1995, p. 94.
- ¹¹ Irène Fenoglio-Abd El Aal, *op. cit.*, p. 184.
- ¹² Irène Fenoglio-Abd El Aal se réfère à P. Bourdieu, *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard, 1982, *op. cit.*, p. 42.
- ¹³ Irène Fenoglio-Abd El Aal, *op. cit.*, p. 185.
- ¹⁴ Delphine Gerard, *op. cit.*, p. 254.
- ¹⁵ Eberhard Kienle, *op. cit.*, p. 154.
- ¹⁶ Delphine Gerard, *op. cit.*, p. 257.
- ¹⁷ Ibid., p. 274.
- ¹⁸ Concernant l'évolution de la société égyptienne à travers l'évolution de l'enseignement, l'on se référera notamment à Frédéric Abecassis, « Approche d'un champ : l'enseignement étranger en Égypte d'après la *Statistique scolaire de l'Égypte, 1921-1951* », *Égypte/Monde arabe*, n° 18-19, 2^e et 3^e trim. 1994, p. 169-193. Cf. aussi du même auteur, « L'enseignement étranger en Égypte (1930-1960) », *Aujourd'hui l'Égypte*, n° 30, 1995, p. 99-103.
- ¹⁹ Eberhard Kienle, *op. cit.*, p. 154.
- ²⁰ Benjamin R. Barber, *Jihad vs. McWorld – How the Planet is both Falling Apart and Coming Together and What This Means for Democracy*, New York, Times Books, 1995. L'ouvrage a été traduit en français : Benjamin R. Barber, *Djihad versus McWorld : mondialisation et intégrisme contre la démocratie*, Paris, Desclée de Brouwer, 1996.
- ²¹ Fayez Bictache, « L'image de l'administration francophone en Égypte », *Assises francophones de l'administration publique organisées par l'Institut international d'administration publique (Paris, 12-14 décembre 1996)*, Paris, IIAP, Coll. « Dossiers et Débats – L'administration publique des pays francophones à l'aube des années 2000 », 1998, p. 162. Ce diplomate se réfère à Nicole Belloubet-Frier et Gérard Timsit, « L'administration transfigurée : un nouveau modèle d'administration ? », *Revue internationale des sciences administratives*, 59 (1993) 4, p. 623-667.
- ²² Entretien avec le Père Gabriel Nabil, recteur du Collège de la Sainte-Famille, Le Caire, 28 novembre 1998. Une exception notable dans notre échantillon de personnalités rencontrées en Égypte est celle du Père Gabriel Nabil, recteur du Collège de la Sainte-Famille et responsable de l'Association des anciens, qui voit dans la « mondialisation » un phénomène plus socio-économique que culturel, notamment en termes d'inégalités Nord-Sud. La représentation immédiate, spontanée, métonymique générale rappelle celle fondée sur le couple américanisation/modernisation. Voir Susan L. Carruthers, « Not like the US ? Europeans and the spread of American culture », *International Affairs*, vol. 74, n° 4, octobre 1998, p. 883 : « "America" and "Americanization" have served [...] as metonyms (but not quite as simple misnomers) for "modernity" and "modernization". [...] In the 1990s, [...] anxiety about erosion of particular national and local cultures has come to hang more frequently, and fittingly, on the notion of "globalization" than "Americanization", though one might argue, in reverse, that the emergent "global culture" assumes a decidedly American accent ». Certains scientifiques peuvent également voir la « mondialisation », sous un certain angle, comme un phénomène d'américanisation du monde. Cf. par exemple Jean-Marie Guehenno, « Américanisation du

- monde ou mondialisation de l'Amérique ? », *Politique étrangère*, printemps 1999, p. 9 : « Mondialisation et américanisation ne sont pas synonymes [...]. Mais le rapprochement que beaucoup font entre les deux termes n'est pas sans fondements [...] ».
- ²³ Bertrand Badie, « La mondialisation, les flux et la francophonie internationale », conférence d'ouverture du colloque « La Francophonie et la mondialisation : un univers de réseaux », Moncton, 25-26 mars 1999. Pour une analyse globale des tendances et doctrines de la « mondialisation », voir Louicius Michel et Zhan Su, « Analyse critique de la mondialisation : tendances et doctrines », *Études internationales*, vol. XXIV, n° 4, décembre 1998, p. 909-937.
- ²⁴ Voir aussi par exemple Dani Rodrik, « Le débat sur la mondialisation : leçons du passé », *Politique étrangère*, automne 1998, p. 567-585.
- ²⁵ Entretien avec Ali El-Hefnaoui, secrétaire général du « Café », Le Caire, 26 novembre 1998.
- ²⁶ Entretien avec Ali El-Hefnaoui, membre du Rotary Club de Guézirah, Le Caire, 26 novembre 1998.
- ²⁷ Entretien avec Refaat Refaat Kamel, vice-président, Le Caire, 24 novembre 1998.
- ²⁸ Entretien avec Hossam El Gamal, président-fondateur, Le Caire, 30 novembre 1998.
- ²⁹ Entretien avec Néfissa Aylish, responsable de l'Association et directrice de la Faculté des filles (Kouliyyat el-Banât) de l'Université d'Ain Chams, Le Caire, 1^{er} décembre 1998.
- ³⁰ Entretien avec le Père Gabriel Nabil, recteur du Collège de la Sainte-Famille, Le Caire, 28 novembre 1998.
- ³¹ Entretien avec Khaled Bakir, rédacteur en chef du *Progrès égyptien*, Le Caire, 19 novembre 1998.
- ³² Nous remercions Monsieur Ahmed Kismet Al Jidawi, secrétaire général de l'AEJF, de nous avoir fourni de la documentation sur l'association.
- ³³ Article 3 des statuts.
- ³⁴ Article 2 des statuts.
- ³⁵ Article 10 des statuts.
- ³⁶ Voir note 20.
- ³⁷ Notamment Xavier Fleury, « Expérience de l'enseignement du français langue seconde en Égypte », *Une francophonie différentielle*, sous la direction de Sélim Abou et Katia Haddad, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 403.
- ³⁸ Entretien avec Khaled Bakir, rédacteur en chef du *Progrès égyptien*, Le Caire, 19 novembre 1998.
- ³⁹ Samir Safouat, « Francophonie : espace d'échanges et de solidarité pour un développement humain et durable », *Aujourd'hui l'Égypte*, n° 32, 1996, p. 25.
- ⁴⁰ Ibid., p. 22.
- ⁴¹ Ibid., p. 23.
- ⁴² Chérif Ismaïl, *Boutros-Ghali, futur patron de la francophonie ?*, *Al-Ahram Hebdo*, 25-26 décembre 1996, p. 10.
- ⁴³ Entretien avec Ali El-Hefnaoui, secrétaire général du « Café », Le Caire, 26 novembre 1998. « Le problème s'est posé de savoir si on était en train de créer une université francophone ou française. Finalement, on a opté pour dire que c'était une université française parce qu'au-delà de la langue, c'est plus que la francophonie, c'est des liens avec la France particulièrement qu'il s'agit et du transfert du savoir-faire et des technologies à partir de la France – [...] chose qui a existé au 19^e siècle par les Égyptiens qui portaient faire des études en France et par les enseignants français qui venaient enseigner en Égypte ». Les Anciens de l'École des Frères avaient déjà œuvré de manière analogue, en initiant l'École française du Droit, qui exista de 1882 à 1956. Les acteurs impliqués comprennent 14 associations francophones égyptiennes, des associations d'amitié franco-égyptienne, des entreprises françaises opérant en Égypte ainsi que des membres à titre personnel. Les premières filières auront trait à l'engineering, au tourisme, à la médecine, à la pharmacie, à

l'architecture et à la restauration, aux langues étrangères et aux sciences humaines. Il y aura également un 3^e cycle en droit des technologies. Il y aura au début 40 % d'enseignants français (et chaque filière aura son correspondant pédagogique en France) – le taux de 40 % devant baisser à terme à 20 %. Les diplômes seront conjointement reconnus par l'Égypte et la France.

⁴⁴ Propos recueillis dans « La Collaboration médicale franco-égyptienne en marche ... ou la Société médicale franco-égyptienne », *Aujourd'hui l'Égypte*, n° 33, 1996, p. 53-54.

⁴⁵ Propos recueillis dans « La Collaboration médicale franco-égyptienne en marche ... ou la Société médicale franco-égyptienne », p. 54. Le Dr. Chérif Omar est président-fondateur de l'association, professeur en chirurgie cancérologique à l'Université du Caire et député, président de la Commission de la Santé à l'Assemblée du Peuple.

⁴⁶ Georges Peyrard, « Faculté de Droit à l'Université du Caire – « Institut du Droit des Affaires Internationales ... une évidence ou un défi ? », *Aujourd'hui l'Égypte*, n° 31, 1995, p. 27.

⁴⁷ Jean-Claude Lauribe, « À propos du nouveau département « Gestion et Commerce international » à l'université Ain Chams – « Des études en français ? pour quoi faire ? », *Aujourd'hui l'Égypte*, n° 23, 1993, p. 100.

⁴⁸ Haut Conseil de la francophonie, *État de la Francophonie dans le Monde – Données 1994 et 5 enquêtes inédites*, Paris, La Documentation française, 1994, p. 310.

⁴⁹ Entretien avec Iskandar Ghattas, sous-secrétaire d'État à la Justice pour la Coopération internationale et culturelle du ministère de la Justice, Le Caire, 19 novembre 1998.

⁵⁰ « Message de Monsieur Hosni Moubarak, Président de la République d'Égypte à l'occasion de la Conférence des Ministres de la Justice à Paris, du 5 au 7 janvier 1989 », *Penant*, n° 800 (spécial « Actes de la Conférence des Ministres de la Justice ayant en commun l'usage du français », 5-7 janvier 1989), mai à juillet 1989, p. 37.

⁵¹ Georges Peyrard, « L'Institut de Droit des Affaires internationales et les échanges internationaux », *Aujourd'hui l'Égypte*, n° 40, 1998, p. 26.

⁵² *Ibid.*, p. 27.

⁵³ *Ibid.*, p. 27.

⁵⁴ Iskandar Ghattas, « Le Droit Comparé comme source du Code Civil Égyptien – Dialogue de Culture et Législations », *Aujourd'hui l'Égypte*, n° 41, 1998, p. 37. Cf. aussi Borham Attalah, « Les liens entre les droits égyptien et français », *Aujourd'hui l'Égypte*, n° 31, 1995, p. 23. Ce juriste avance la même vision en se référant également à Revillout.

⁵⁵ Entretien avec Iskandar Ghattas, sous-secrétaire d'État à la Justice pour la Coopération internationale et culturelle, Le Caire, 19 novembre 1998.

⁵⁶ Borham Attalah, *op. cit.*, p. 23.

⁵⁷ Borham Attalah, *op. cit.*, p. 24.

⁵⁸ Delphine Gerard, « Le choix culturel de la France en Égypte – La langue française en Égypte dans l'entre-deux-guerres », p. 268.

⁵⁹ Thierry de Beauce, *Nouveau discours sur l'universalité de la langue française*, s.l., Paris, Gallimard, 1988, p. 200. Voir le chapitre « Bonaparte en Égypte », p. 195-200.

⁶⁰ Cf. note 2. L'article de Boutros Boutros-Ghali, « Égypte et Francophonie », *Aujourd'hui l'Égypte*, n° 3, 1987, p. 56-57, donne une vision d'acteur politique assez complète des motivations ou rationalisations de l'Égypte à l'égard de son engagement dans la francophonie politique internationale.

⁶¹ Entretien avec Khaled Bakir, rédacteur en chef du *Progrès égyptien*, 19 novembre 1998. Cette thèse nous a été confirmée par Fatma Etman Zahra. Celle-ci était à l'époque de l'engagement égyptien dans la francophonie attachée au Cabinet du secrétaire d'État égyptien aux Affaires étrangères, B. Boutros-Ghali. Entretien au Caire, 2 décembre 1998.

⁶² Entretien au Caire avec Mustapha Kamel Al-Sayyid, directeur du Center for Developing Countries Studies de l'Université du Caire, 1^{er} décembre 1998. Celui-ci relativise cette thèse en

signalant que cinq pays arabes – le Maroc, le Soudan, Oman, la Somalie et Djibouti – n'avaient pas rompu leurs relations diplomatiques avec l'Égypte et que celle-ci n'a cessé de faire partie de l'Organisation de la Conférence islamique. Quant à Mohammed Sid-Ahmed, journaliste au groupe *Al-Ahram*, il n'a pas eu vent de cette motivation. Entretien au Caire, 21 novembre 1998.

⁶³ Message de Monsieur Hosni Moubarak, Président de la République d'Égypte à l'occasion de la Conférence des Ministres de la Justice à Paris, du 5 au 7 janvier 1989, p. 37.

⁶⁴ Voir note 2.

⁶⁵ Entretien avec Mohammed Sid-Ahmed, journaliste au groupe *Al-Ahram*, Le Caire, 21 novembre 1998.

⁶⁶ Bertrand Badie, « La mondialisation, les flux et la francophonie internationale », conférence d'ouverture du colloque « La Francophonie et la mondialisation : un univers de réseaux », Moncton, 25-26 mars 1999.

⁶⁷ Entretien avec Ali El-Hefnaoui, secrétaire général du « Café », Le Caire, 26 novembre 1998.

⁶⁸ Entretien avec Khaled Bakir, rédacteur en chef du *Progrès égyptien*, Le Caire, 19 novembre 1998.

⁶⁹ Voir note 12.

⁷⁰ Irène Fenoglio-Abd El Aal, « Le français en Égypte : un capital de distinction », p. 186.

⁷¹ Frédéric Abecassis, Iman As-Saïd, Amani Fouad et Abir Mamdouh, « Histoires de familles : processus d'appropriation des langues étrangères en Égypte, au XX^e siècle », *Égypte/Monde arabe*, n° 29, 1^{er} trim. 1997, p. 83-99.

⁷² *Ibid.*, p. 89.

⁷³ *Ibid.*, p. 97.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 98.

⁷⁵ Entretien avec Christine Iskandar, professeur au Département de français de la Faculté de lettres de l'Université du Caire, Le Caire, 18 novembre 1998.

ÉDITORIAL

Kabule W. Weva

AVANT-PROPOS

Chedly Belkhodja

Thème I : Vues d'ensemble

La mondialisation, les flux et la francophonie internationale
Bertrand Badie

Francophonie mondiale, espace culturel et société civile
Joseph Yvon Thériault

L'observation des groupes d'aspirations identitaires à partir des réseaux
Christophe Traisnel

Dynamiser les réseaux de formation à distance dans les pays en développement par le biais d'Internet : le cas de l'Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation (INTIF)
Cyrille Simard

Thème II : Vues régionales des réseaux : Europe et Afrique

De la francophonie et de ses réseaux : la communauté française de Belgique
Françoise Massart

Les réseaux francophones transfrontaliers entre la France et la Belgique dans le domaine de l'économie
André Leton

Un réseau administratif francophone : les anciens élèves étrangers de l'École nationale d'administration
Michel Mangenot

Francophonie et mondialisation : l'émergence de réseaux (trans)nationaux francophones : le cas de l'Égypte
Vincent Legrand

Mondialisation, particularités régionales et administrations centrales : adaptation et défis
Mohamed Ould Saleck

Quel espace de sens pour la médiation francophone en Afrique ?
Aminata Kassé-Touré

Les langues et les identités ethniques et de génération à Ziguinchor en Casamance
Geneviève Gasser

Thème III : Nouveau-Brunswick et Acadie

La société acadienne en réseaux : trois études de cas dans les domaines du sport, des affaires et de l'Acadie « mondiale »
Greg Allain

L'éducation en milieu francophone minoritaire : un réseau pour le développement de la démocratie
Annie Pilote

Réseaux francophones et développement en milieu rural au Nouveau-Brunswick
Omer Choulnard, Pierre-Marcel Desjardins et Éric Forgues

Réseaux dans le secteur des coopératives financières : le cas des Caisses populaires acadiennes
Pierre-Marcel Desjardins et Guy Robinson

Revue de l'Université de Moncton

Actes du colloque

« La Francophonie internationale et la
mondialisation : un univers de réseaux »

Moncton, 25 et 26 mars 1999

